



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026-27

Objet :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 20 février 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 18

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoint :

Mme Jenifer GÉRAN

Mme Chantal REGENT

M. Luc DONNET

Mme Geneviève GAMER

Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSEPHINE

M. Philippe TARER

Mme Nadia CONSTANT

M. Félix EMMANUEL

Mme Hélène NAGAMAN

Mme Marielle LAROCHELLE

Mme Léone FORTUNÉ

Mme Cynthia CHAPOULIE

Mme Jacqueline JANGAL

M. Meddy TOTO

M. Neddy NERTOMB

Mme Patricia DANICAN

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	18
	Absents	09
	Procuration	00
Vote	Pour	18
A l'unanimité	Contre	00
	Abstention	00
	Votants	18

Date de la convocation	20 février 2026
Acte rendu exécutoire	
le.....	05 MARS 2026.....
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	05 MARS 2026.....
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	05 MARS 2026.....

Sièges vacants : Deux (2) sièges sont vacants à la suite de la démission de conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 00

Absents : 09

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, Mme Lovely SAINT-MAXIMIN, Mme Marie-Louise MÉLON, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Jacqueline JANGAL.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260305-4-DE

Réception par le Préfet : 05-03-2026

Publication le : 05-03-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-12, L. 2312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 11 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRé) ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, annexé à la présente,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en séance du conseil municipal sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif ;

Considérant que le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique, c'est-à-dire de la gestion de la cité.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté au Conseil joint à la présente

Article 2 : **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.



La Secrétaire de séance

Jacqueline ANGAL

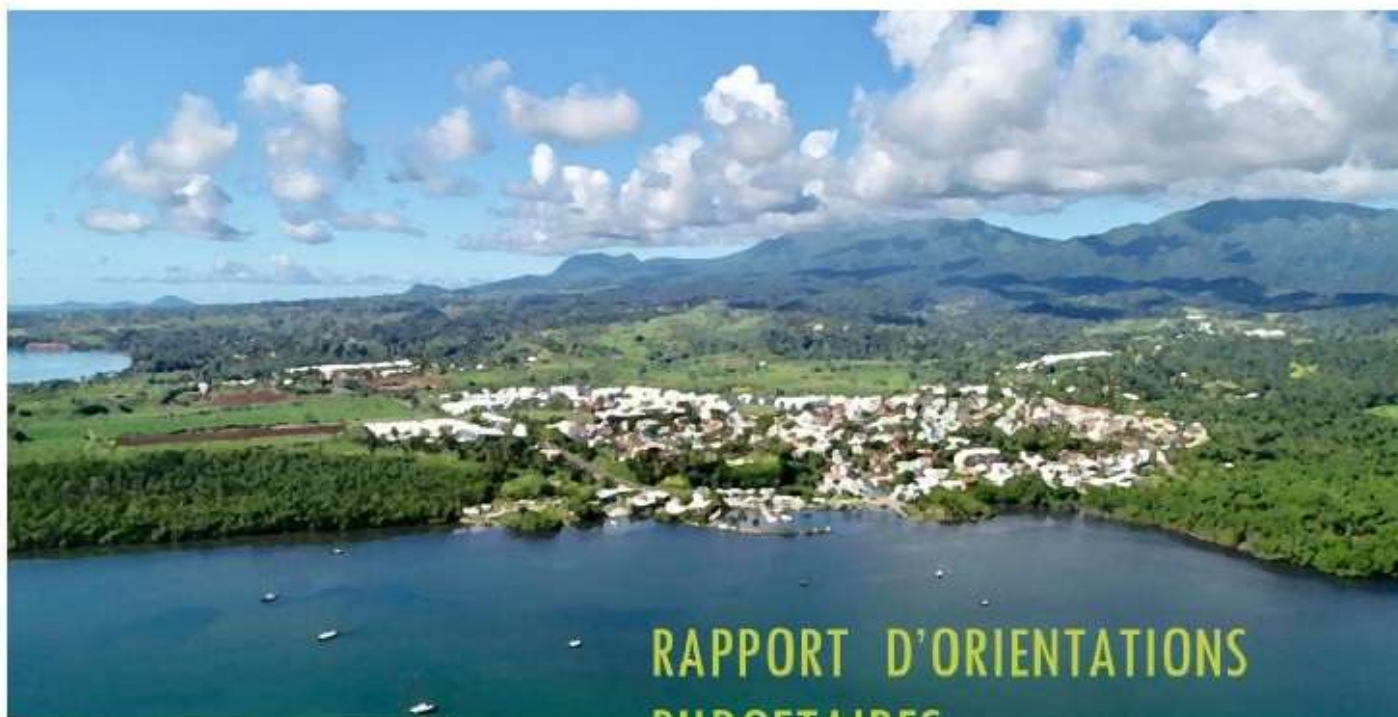
AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260305-4-DE

Réception par le Préfet : 05-03-2026

Publication le : 05-03-2026



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



Ville de
Goyave

Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Contexte général	2
2.1	Éléments de contexte macroéconomique	2
2.1.1	Perspectives économiques mondiales	2
2.1.2	Perspectives économiques nationales	3
2.2	Les principales mesures du projet de loi de finances 2026.....	10
3	Les hypothèses d'élaboration du budget 2026	14
4	L'exécution budgétaire 2025 au 31 décembre 2025.....	15
4.1	La situation financière de la collectivité	15
4.2	Les chiffres clés de la situation financière de la ville.....	16
4.3	Analyse comparative des charges de ma ville de 2020 à 2024	17
4.3.1	Charges réelles	17
4.3.2	Capacité d'autofinancement	17
4.3.3	Le financement disponible	18
4.3.4	Trésorerie	19
4.3.5	Le fonds de roulement	20
4.3.6	Le paysage fiscal	21
4.3.7	Fiscale directe locale	22
4.3.8	Analyse de l'endettement	22
4.4	Les dépenses et les recettes du CCAS	23
4.5	Les dépenses et les recettes de la Caisse des Ecoles	24

5	Bilan de l'année 2025	26
6	Les orientations budgétaires 2026	27
6.1	Agir en direction des familles pour la petite enfance et la jeunesse, diversifier l'offre culturelle	27
6.1.1	Création du Conseil Municipal des Jeunes	27
6.1.2	Création et diffusion du magazine Le Petit Gibus au sein des écoles du territoire.....	27
6.1.3	Fête de la famille (CCAS)	28
6.1.4	Action intergénérationnelle (CCAS).....	28
6.1.5	Forum de sensibilisation sur le harcèlement scolaire (CCAS)	28
6.1.6	Sortie Découverte, culturelles et manifestations ludiques (CDE – CCAS)	28
6.1.7	Partons en vacances (CCAS)	28
6.1.8	Sensibilisation à la parentalité (CCAS).....	29
6.1.9	Création d'un livret DICRIM JEUNES (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs "Jeunes")	29
6.1.10	Développement d'une offre culturelle pour la maison des illustres La Souvenance (« Maison Schwarz-Bart »)	29
6.1.11	Jardin des Naissances	29
6.1.12	Naissances, mariages et décès : symboles d'amour et de solidarité d'hier et d'aujourd'hui	30
6.2	Poursuivre la gestion raisonnée des dépenses de personnel	30
6.3	Optimiser l'administration communale	31
6.3.1	Accompagnement de la ville dans le projet de dématérialisation des services communaux.....	31
6.3.2	Solution de Gestion Electronique du Courrier, d'une solution Parapheur et des gestion des convocations des instances.....	31
6.3.3	Solution de Gestion Electronique de Documents et Système d'Archivage Electronique	31
6.3.4	La lettre interne de la Ville	31
6.3.5	Renforcement et modernisation de la fonction de Vaguemestre	32
6.3.6	Lutte contre le gaspillage alimentaire (action transverse CDE/CCAS)	32

6.3.7	Modernisation du Pôle ASCS/CDE	32
6.4	Créer un cadre de vie favorable à un territoire plus attractif	32
6.4.1	Planifier l'aménagement du territoire	32
6.4.2	Sécuriser les biens et les personnes	34
6.4.3	Aménager et équiper durablement les bâtiments communaux	35
6.4.4	Entretien et aménagement du cimetière communal.....	37
7	Plan pluriannuel des investissements	38

1 Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité. Le budget traduit la politique communale définie et mise en œuvre par l'équipe municipale.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales :

- La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ;
- Le débat n'a pas de caractère décisionnel ;
- Sa tenue doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette.

Point d'attention

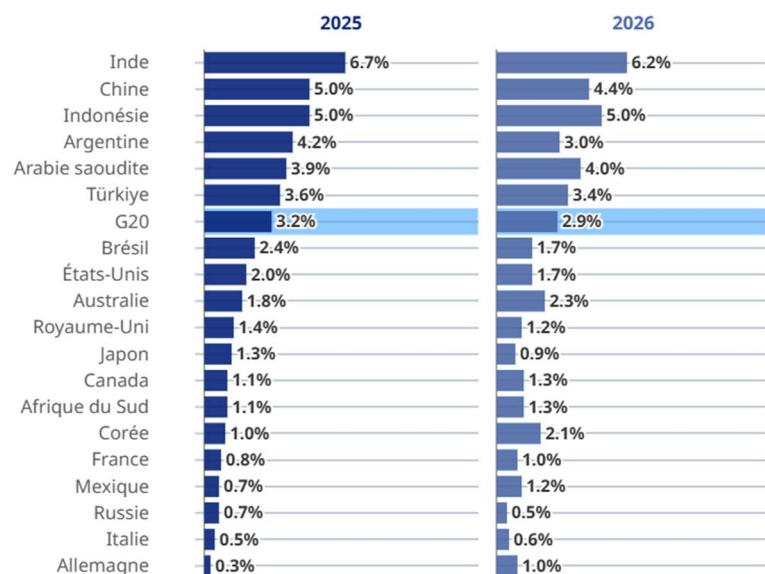
Les éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, et en particulier les résultats prévisionnels pour l'exercice 2025, sont établis sur la base des informations disponibles à date. Ils ne sont donc pas définitifs et pourront être actualisés.

2 Contexte général

2.1 Éléments de contexte macroéconomique

2.1.1 *Perspectives économiques mondiales*

Selon les perspectives économiques mondiales de l'OCDE publiées en décembre 2025, l'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévue en 2025, à la faveur de l'amélioration des conditions financières, de l'augmentation des flux commerciaux et des investissements liées à l'IA (Intelligence Artificielle), et de l'orientation des politiques macroéconomiques. La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3,2% en 2025 à 2,9% en 2026, avant de se redresser légèrement à 3,1% en 2027, les économies asiatiques restant les principaux moteurs de la croissance mondiale.



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

Toutefois, des facteurs de fragilité sous-jacents s'accumulent. Des signes de dégradation apparaissent sur les marchés du travail, bien que le taux de chômage dans la zone OCDE soit resté stable à 4,9%, le nombre d'emplois vacants étant inférieur à la moyenne de 2019 dans le nombreux pays, tandis la confiance s'effrite.

Les risques entourant les prévisions demeurent significatifs, avec notamment la perspective de nouveaux obstacles aux échanges et la possibilité d'une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers. La persistance d'inquiétudes autour des questions budgétaires pourrait entraîner de nouvelles augmentations des rendements des obligations à long terme, qui pourraient durcir les conditions financières et alourdir la charge du service de la dette, ce qui pénaliserait la croissance économique.

2.1.2 Perspectives économiques nationales

Dans la continuité des difficultés s'étant présentées pour l'adoption du PLF 2025, le PLF 2026 a été adopté dans un contexte d'absence de consensus parlementaire sur le budget de la Nation, notamment concernant la soutenabilité financière de la dette publique qui atteint 116 % du PIB pour une charge du service de la dette autour de 60 M€. L'objectif de revenir dans les critères de Maastricht, soit sous la barre des 3% de déficit et été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'attente de cet objectif reste toutefois fortement incertain, les indicateurs économiques témoignant de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics.

2.1.2.1 Situation économique nationale

Les dernières prévisions économiques publiées par la Banque de France début janvier 2026 font état d'une croissance en 2025 attendue modérée autour de 0,7% à 0,9%, pour une prévision 2026 légèrement plus optimiste autour de 1%.

L'inflation devrait continuer à baisser progressivement, restant modérée au-delà de 2025, avec un niveau prévu sous ou proche de 2%, en cohérence avec l'objectif européen de stabilité des prix.

Le taux de chômage devrait s'établir autour de 7,8% en moyenne annuelle pour 2025 et 2026, ce qui reflète une situation où l'emploi privé pourrait faiblir, partiellement compensé par une progression de l'emploi public.

Ces prévisions viennent avec des incertitudes importantes notamment liées à l'environnement politique et budgétaire français, l'incertitude du contexte international et les réactions des agents économiques, ménages et entreprises, face à ces incertitudes.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
France	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2020)				
PIB aux prix du marché	2 652.8	1.6	1.1	0.8	1.0	1.0
Consommation privée	1 434.6	0.8	1.0	0.4	0.7	1.1
Consommation publique	653.5	1.5	1.4	1.4	0.7	0.4
Formation brute de capital fixe	622.8	0.7	-1.3	-0.2	0.6	1.0
Demande intérieure finale	2 710.9	0.9	0.6	0.5	0.7	0.9
Variation des stocks ¹	14.4	-0.4	-0.8	0.7	-0.6	0.0
Demande intérieure totale	2 725.3	0.6	-0.2	1.1	0.1	0.9
Exportations de biens et services	970.7	2.8	2.4	1.1	3.5	2.3
Importations de biens et services	1 043.3	0.1	-1.3	2.0	1.0	2.2
Exportations nettes ¹	- 72.6	1.0	1.3	-0.3	0.8	0.0
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	–	5.0	2.1	1.2	1.1	1.4
Indice des prix à la consommation harmonisé	–	5.7	2.3	1.0	1.3	1.6
IPCH sous-jacent ²	–	4.0	2.3	1.7	1.4	1.6
Taux de chômage ³ (% de la population active)	–	7.4	7.4	7.6	7.7	7.4
Taux d'épargne brute des ménages (% du revenu disponible)	–	16.7	17.9	18.2	17.9	17.3
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	–	-5.4	-5.8	-5.4	-5.2	-5.0
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	–	116.2	116.6	120.1	123.4	126.0
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ⁴ (% du PIB)	–	109.6	113.1	116.6	119.9	122.5
Balance des opérations courantes (% du PIB)	–	-1.0	0.1	-0.2	-0.1	-0.2

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

2. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac.

3. Taux de chômage national, incluant les départements d'outre-mer.

4. Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

2.1.2.2 Situation économique des collectivités locales

D'une manière générale, les collectivités locales conservent une situation financière saine même si on observe des situations assez contrastées selon les strates.

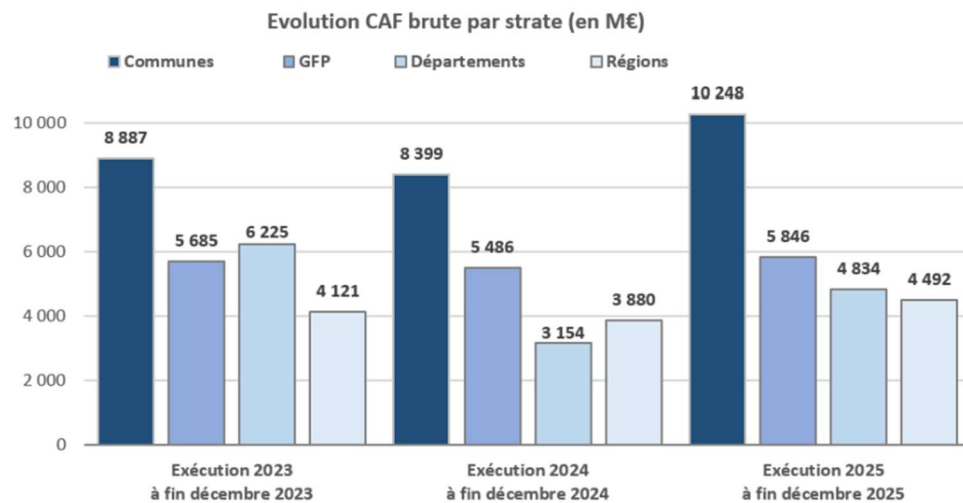
Sur l'ensemble de l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales ont progressé de 3,7 % en volume sur un an, soit environ +7,9 Md€, notamment portée par une hausse des recettes fiscales (+ 4,3%).

Les dépenses réelles de fonctionnement continuent elles aussi d'augmenter, mais à un rythme plus modéré, avec une progression de 1,8 %, soit environ +3,4 Md€ visible sur plusieurs postes, notamment +2,2% en fais de personnel et +3,2 % en achats et charges externes.

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	76 177	79 833	81 475		4,8%	2,1%
GFP	25 656	27 391	28 340		6,8%	3,5%
Départements	61 056	63 692	64 350		4,3%	1,0%
Régions	23 251	24 205	24 385		4,1%	0,7%
Total	186 140	195 121	198 549		4,8%	1,8%

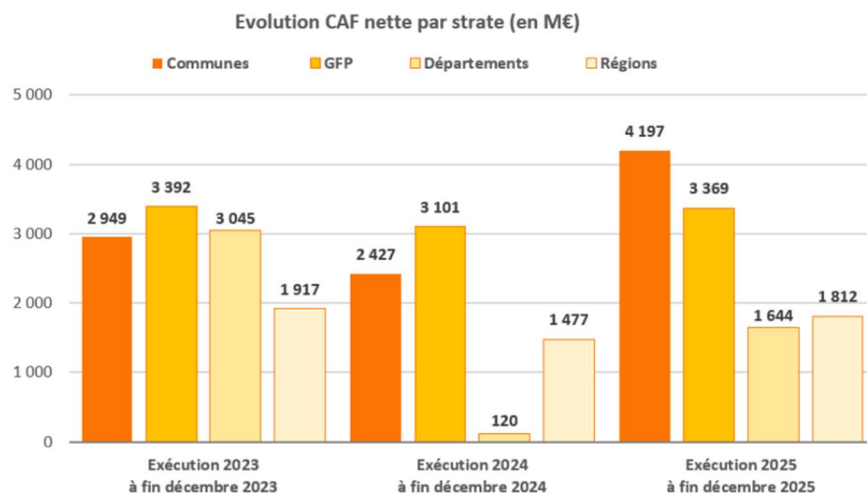
SOURCE : SITUATION MENSUELLE COMPTABLE DES COLLECTIVITES LOCALES, SITUATION 2025 A FIN DECEMBRE 2025

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 25,4 Md€ à fin décembre 2025, en augmentation par rapport à cette constatée à fin décembre 2024 (20,9 Md€ soit +21,5 %) et à fin décembre 2023 (24,9 Md€).



SOURCE : SITUATION MENSUELLE COMPTABLE DES COLLECTIVITES LOCALES, SITUATION 2025 A FIN DECEMBRE 2025

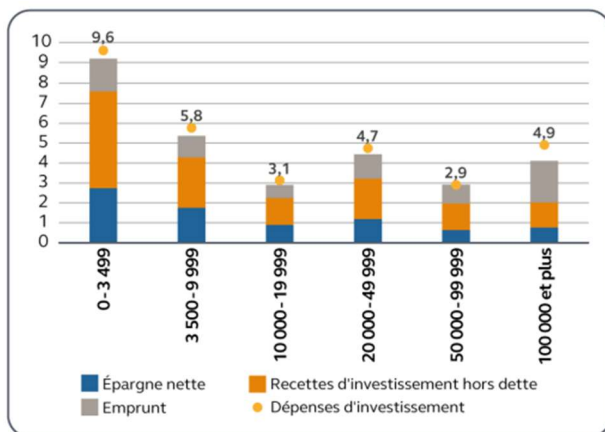
L'épargne nette de 2025 de l'ensemble des collectivités locales est positive (11 Md€) à fin décembre 2025. Elle est supérieure à cette constatée à fin décembre 2024 (7,1 Md€) et très proche du niveau de 2023. Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour toutes les strates.



SOURCE : SITUATION MENSUELLE COMPTABLE DES COLLECTIVITES LOCALES, SITUATION 2025 A FIN DECEMBRE 2025

En 2025, les stratégies d'investissement ont divergé entre les strates. Les dépenses d'investissement ont continué à augmenter au niveau du bloc communal, +6,1 % au 30 septembre 2025, mais ont diminué pour les départements et les régions (respectivement -6,7 % et -5,9 %). Les dépenses d'investissement du bloc communal sont pour l'essentiel constituées de dépenses d'équipement.

Selon le rapport 2025 de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, les collectivités du « bloc communal » ont emprunté 13,6 Mds en 2024, soit + 15,9 % par rapport à 2023. Ce recours à l'emprunt est plus marqué pour les intercommunalités (+ 18,4%) que pour les communes (+ 14,1 %). La hausse des emprunts concerne plus particulièrement les communes de plus de 100 000 € et les métropoles. L'encours de l'endettement financier, soit 123,4 Md€, a augmenté de 2,8 Md€ (+ 2,3 %). Comme le montre le graphique suivant, les communes recourent de manière inégale à l'emprunt pour financer leurs investissements.



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP
 Lecture : lorsque le montant total des financements (épargne nette, recettes d'investissement et emprunt) est inférieur à celui des dépenses d'investissement (carré vert), les collectivités puisent dans leur fonds de roulement. Dans le cas inverse, elles l'abondent.

2.1.2.3 Situation financière des collectivités d'outre-mer

Selon le rapport 2025 de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, en 2024, les produits réels de fonctionnement des collectivités d'outre-mer, prises globalement (10,0 Md€), ont connu une progression modérée (+ 2,2 %). Leur évolution a été freinée par la poursuite de la chute des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (-14,2 % en 2024, soit un niveau similaire à celui des collectivités hexagonales).

Les charges réelles de fonctionnement (8,7 Md€) ont moins progressé que les produits (+ 1,9 %).

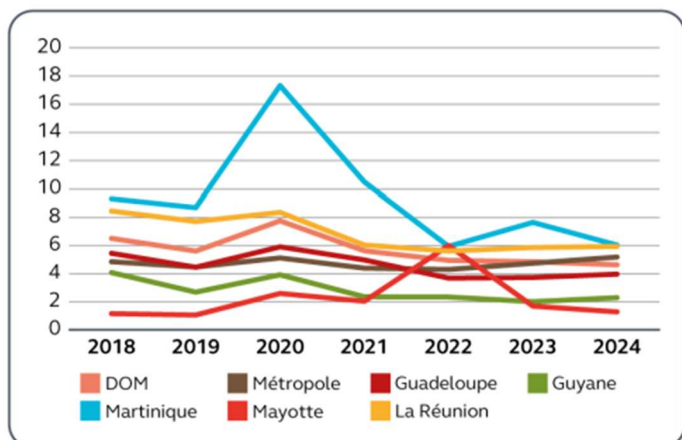
Dans ces conditions, l'épargne brute (1,3 Md€) a augmenté (+4,3 %). L'épargne nette des remboursements d'emprunts (0,8 Md€) a en revanche diminué (-4,8 %).

Les dépenses réelles d'investissement (3,4 Md€) ont légèrement diminué (- 0,7 %). Compte tenu de la forte progression des recettes réelles d'investissement (+ 22,7 %), tirée par les fonds européens (+60,1 %) et le FCTVA (+ 26,2 %), l'autofinancement des investissements a nettement progressé (+ 14,7 %). EN 2024, les fonds européens ont représenté la moitié des recettes réelles d'investissement (1,2 Md€ sur 2,4 Md€).

L'encours de l'endettement financier (6,2 Md€) a un peu diminué (-0,4 %), tandis que la trésorerie (1,7 Md€) a un peu augmenté (+ 2,5 %). Fin 2024, elle représente en moyenne 2,3 mois de charges de fonctionnement.

Le ratio de désendettement des collectivités d’outre-mer prises ensemble s’est amélioré au cours de la période récente : en 2024, 4,6 années d’épargne brute leur auraient été théoriquement nécessaires pour rembourser intégralement leurs dettes financières, contre 4,9 années en 2023 et 5,0 années en 2022. En 2024, ce ratio est plus favorable que celui des collectivités hexagonales prises dans leur ensemble, spécifiquement en Guadeloupe et Guyane.

Ratio de désendettement des collectivités d’outre-mer



Source : Cour des comptes, d’après des données de la DGFIP

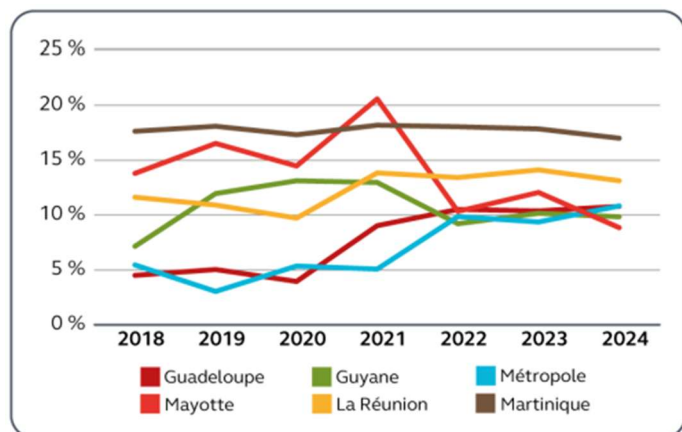
Les collectivités d’outre-mer bénéficient de recettes fiscales spécifiques : l’octroi de mer (1,6 Md€ en 2024) et une accise sur les carburants (0,6 Md€ en 2024). Ces recettes ont représenté un cinquième (21,8 %) de leurs produits de fonctionnement. Elles bénéficient également de dotations de péréquation majorées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui leur est versée. En 2024, les collectivités d’outre-mer, prises ensemble, ont perçu en moyenne 4 522 € par habitant.

L’appréciation du niveau des recettes des collectivités d’outre-mer doit toutefois tenir compte des écarts de prix d’achat des biens et des services par rapport à l’Hexagone, avant même l’application de l’octroi de mer et de la TVA, et des écarts de rémunération d’une partie de leurs fonctionnaires et agents contractuels. En outre, elles ont des effectifs en moyenne plus élevés que ceux de leurs homologues hexagonales quand on les rapporte à leur population. De fait, les charges de personnel y absorbent une part plus élevée des produits réels de fonctionnement (37,3 % en 2024) que dans celles de l’Hexagone (30,1 %). En Guadeloupe, les charges de personnel ont absorbé 61,0 % des produits de fonctionnement. Ce pourcentage ne connaît pas de recul notable au cours des années récentes.

Pour leur part, les charges d’achat de biens et de services tiennent une place moins importante (16,5 % des produits de fonctionnement contre 20,2 %), malgré un poids comparable des contrats de prestations de services (6,1 % contre 5,6 %).

Ces éléments ont pour conséquence une capacité moindre des collectivités d’outre-mer à investir, le niveau d’épargne brute du bloc communal ultra-marin est nettement inférieur à la moyenne du bloc communal hexagonal : 11,6 % des produits de fonctionnement contre 17,0 % en 2024. Le niveau de la Guadeloupe s’est cependant redressé depuis 2018.

Epargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement des communes ultra-marines (2018-2024, en %)



Source : Cour des comptes, d’après des données de la DGFIP

De ce fait, le financement de l’investissement est en grande partie assuré par les collectivités supérieures (CTU, département et région), par l’Etat et les fonds européens. Aussi, les collectivités du bloc communal sont peu endettées, mais la couverture de ces besoins de financement des investissements limitent les moyens que peuvent consacrer les départements, régions et CTU à ceux relevant de leurs propres compétences.

En 2024, une commune sur quatre en Guadeloupe, une commune sur cinq en Guyane et une commune sur six en Martinique font l’objet d’un avis donné par la chambre régionale des comptes Guadeloupe-Guyane-Martinique. Les difficultés financières des communes sont telles que les CRC sont saisies dans le cadre du contrôle budgétaire pour vérifier l’équilibre budgétaire, l’ampleur du déficit et le plus souvent proposer un plan de redressement sur plusieurs années. Ainsi, les collectivités d’outre-mer sont plus exposées à des tensions de trésorerie que leurs homologues hexagonales.

2.2 Les principales mesures du projet de loi de finances 2026

Le contexte politique depuis l’élection des députés de l’Assemblée nationale en 2024 n’a pas permis le vote du projet de loi de finances (PLF) 2026 avant le 31 décembre 2025. Celui-ci a été adopté par le Parlement le 2 février 2026 et sera promulgué après le contrôle du Conseil constitutionnel saisi début février 2026 par des députés et le Premier ministre.

La loi de finances 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre environ 5,4% en 2025). Le déficit de l'Etat est ainsi chiffré à 134,6 Md€ contre 131,6 Md€ en 2025. La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB, contre 116% en 2025.

Le total des recettes prévues s'élève à 365,5 Md€, le taux de prélèvements obligatoires s'établit en prévision à 43,9 % du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

Les mesures concernant les particuliers

- l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu et des aides personnelles au logement sur l'inflation (+0,9%)
- Reconstitution de la contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR), introduite par la loi de finances pour 2025, qui permet d'imposer à un taux moyen minimum de 20% les 24 000 foyers les plus aisés (dont le revenu annuel dépasse 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple).
- Instauration d'une taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings", à un taux de 20 % dont l'objectif est de faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt.
- Revalorisation de la prime d'activité à hauteur de 50 euros en moyenne, pour un coût total de 700 millions d'euros.
- La création d'un dispositif "Relance Logement" afin d'inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer à des prix abordables, pendant une durée minimale (9 ans) et la réouverture du guichet MaPrimeRénov'
- Création d'une taxe de 2 euros "petit colis" (de moins de 150 euros) sur les produits importés depuis un État tiers à l'Union européenne (UE) et augmentation de la taxe exigée pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour et pour la régularisation
- Doublement du plafond du dispositif de réduction d'impôt à 75%, dit "Coluche", est doublé (de 1 000 à 2 000 euros)

Les mesures touchant les entreprises

- Prolongation de la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises (CEBGE), initialement prévue pour la seule année 2025, pour une contribution attendue de 7,5 Md€ en 2026, contre 8 Md€ l'année précédente. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été exclues du champ de la contribution.
- Encadrement renforcé de l'exonération de droits de mutation à titre gratuit dite "pacte Dutreil", appliquée aux transmissions d'entreprises familiales, par un resserrement de l'assiette et prolongation de la durée de conservation des titres et parts de société acquis de 4 à 6 ans.
- Resserrement des conditions pour obtenir un report d'imposition sur la plus-value réalisée à l'occasion d'un apport de titres à une société holding.

- Ajustement de la réduction d'impôt sur le revenu dite "Madelin" ou "IR-PME", qui incite à l'investissement de particuliers sous forme de souscription dans le capital de petites et moyennes entreprises (PME), pour mieux cibler les jeunes entreprises innovantes.
- Prorogation du dispositif "jeunes entreprises innovantes (JEI)" pour 3 ans.
- Plafonnement de la prise en charge des droits issus de l'alimentation du compte personnel de formation (CPF), seuls les demandeurs d'emploi pourront financer leur permis de conduire et l'aide bénéficiant aux apprentis est supprimée.
- Réduction voire exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'énergie et les transports.
- Consolidation du régime fiscal des indemnités en faveur des agriculteurs, création d'un crédit d'impôt de 7,5% pour les exploitants adhérant aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), prolongation en faveur de l'agriculture biologique et du label « haute valeur environnementale » (HVE).
- Prolongation du crédit d'impôt pour investissement en faveur de l'industrie verte (C3IV)

La maîtrise des dépenses de l'État

- Ralentissement de la hausse des dépenses publiques pour diminuer leur part dans le PIB qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025), dont l'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État (près de 501 Md€ en 2026, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025).
- Seul le budget de "Défense" bénéficie de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

La participation des collectivités à l'effort de redressement

- Participation aux efforts de maîtrise du déficit public à hauteur de 2 Md€.
- Augmentation annuelle de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré jusqu'en 2030.
- Maintien du niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025, soit 27,4 Md€.
- Maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), pour un montant de 740 millions d'euros, et exonération des communes.
- Abondement du fonds de sauvegarde de 600 M€ pour les départements.
- Baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI) de 19,3 %.
- Abondement du Fonds vert à hauteur de 837 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 1,070 M€ en crédits de paiement (CP).
- Instauration d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 € pour les maires.
- Création d'un régime d'assurance et d'un fonds de mutualisation d'indemnisation pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes.
- Suppression de la liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

- Prolongation de l'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), conduite dans 3 départements, jusqu'à fin 2031.
- Prolongation de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, jusqu'à fin 2026.

Pour les collectivités et l'Outre-Mer

- Montant du budget strictement dédié à la mission Outre-mer de 3,2 Md€ pour un montant global des crédits spécifiques inscrits dans d'autres missions alloués aux Outre-mer de près de 22 Md€.
- Adoption de la LODEOM, loi pour l'ouverture et le développement économique qui prévoit des mesures d'allègement de charges patronales pour soutenir l'emploi en outre-mer
- Augmentation du budget de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) de 10 M€.
- Augmentation de la défiscalisation des entreprises de 100 M€
- Renforcement du fonds de gestion des Sargasses de 1,5 M€ des crédits dédiés au ramassage en mer et de 1 M€ pour garantir le ramassage au sol.
- Abondement du fonds de secours Outre-mer (FSOM) de 5 M€ en AE et de 2 M€ en CP
- Montant du fonds dédié à la reconstruction de Mayotte de 674 M€

3 Les hypothèses d'élaboration du budget 2026

Compte-tenu de l'orientation nationale de maîtrise des dépenses publiques en 2026, la ville poursuivra sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de priorisation de ses dépenses d'investissement.

Dans ce contexte budgétaire contraint, les charges à caractère général seront maintenues à leur niveau actuel.

De même, la ville maintient une gestion rigoureuse de sa masse salariale. L'évolution des charges de personnel prévue pour l'exercice 2026 résulte de l'application des dispositions réglementaires et statutaires en vigueur. Elle intègre notamment les avancements d'échelon et de grade, les évolutions liées à la carrière des agents ainsi que l'application des mesures nationales s'imposant aux employeurs publics.

Ainsi, il sera tenu compte du glissement vieillesse technicité (GVT), des lignes directrices de gestion, de la mise en place du volet santé de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation des charges patronales CNRACL et URSSAF.

Au sein de l'administration communale, l'encadrement sera complété par le recrutement d'un(e) directeur ou directrice général(e) des services (DGS) et d'un chargé de mission Référent administratif à l'économie.

Afin d'accompagner les priorités fixées par la politique municipale, des ajustements ciblés des effectifs pourraient être envisagés selon les axes stratégiques pour la commune. Ainsi, le renforcement de l'action sociale, notamment en faveur de la petite enfance, et la sécurisation du programme d'investissement et d'équipement de la commune pourraient se traduire par une adaptation des moyens humains du CCAS et du pôle Urbanisme, dans le respect des besoins constatés de la population et des capacités financières de la ville.

Dans la mise en œuvre de ses missions de service public et dans l'exécution de ses projets, la ville privilégiera le recours à la prestation de services, en sélectionnant rigoureusement ses fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique.

Au niveau des investissements, la ville poursuivra la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) dont : la poursuite des études préalables à la reconstruction de l'Hôtel de ville ; la finalisation de la réfection des voies communales ; la reprise des travaux relatifs à l'extension du cimetière du bourg ; l'acquisition et l'entretien de moyens de lutte contre l'échouage des sargasses. La ville veillera à intégrer dans tous ses programmes d'investissement des actions de verdissement éligibles aux outils de financement vert et d'inclusion sociale et solidaire.

4 L'exécution budgétaire 2025 au 31 décembre 2025

4.1 La situation financière de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Total rattachements	Total mandaté	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
011 Charges à caractère général	3 406 768,58 €	1 673 598,40 €	493 788,92 €	2 167 387,32 €	1 239 381,26 €	49%	64%
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 235 751,00 €	5 114 177,95 €	52 686,47 €	5 166 864,42 €	68 886,58 €	98%	99%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	548 243,56 €	548 243,56 €	- €	548 243,56 €	- €	100%	100%
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 210 571,00 €	1 103 902,66 €	37 441,50 €	1 141 344,16 €	69 226,84 €	91%	94%
66 Charges financières	50 000,00 €	24 066,77 €	5 859,44 €	29 926,21 €	20 073,79 €	48%	60%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 451 334,14 €	8 463 989,34 €	589 776,33 €	9 053 765,67 €	1 397 568,47 €	81%	87%

Les charges de gestion courante sont de 9 053 766 €, soit un taux d'exécution du budget de 87 %. Il était de 74 % en 2024.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Total budget	Titres émis	Produits rattachés	Total titré	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
013 Atténuation de charges	8 600,00 €	853,35 €		853,35 €	7 746,65 €	10%	10%
70 Prod. Services, domaine, ventes diverses	8 000,00 €	1 780,99 €	77 063,80 €	78 844,79 €	- 70 844,79 €	22%	986%
73 Impôts et taxes (sauf 731)	5 348 862,16 €	5 756 938,35 €	715 013,57 €	6 471 951,92 €	- 1 123 089,76 €	108%	121%
731 Fiscalité locale	2 857 704,00 €	3 156 597,02 €	67 834,21 €	3 224 431,23 €	- 366 727,23 €	110%	113%
74 Dotations et participations	1 747 000,00 €	1 902 571,40 €	35 965,83 €	1 938 537,23 €	- 191 537,23 €	109%	111%
75 Autres produits de gestion courante	56 800,00 €	94 483,09 €	2 940,00 €	97 423,09 €	- 40 623,09 €	166%	172%
76 Produits financiers	75,00 €	87,40 €			- 12,40 €	117%	0%
Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 027 041,16 €	10 913 311,60 €	898 817,41 €	11 812 041,61 €	- 1 785 087,85 €	109%	118%

Les recettes de fonctionnement sont de 11 812 042 €, soit 118 % du budget.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
20 Immobilisations incorporelles	994 304,19 €	67 788,23 €	69 434,05 €	857 081,91 €	7%	14%
21 Immobilisations corporelles	9 061 915,11 €	518 960,01 €	888 010,12 €	7 654 944,48 €	6%	16%
23 Immobilisations en cours	8 787 704,71 €		34 308,78 €	8 753 395,93 €	0%	0%
16 Emprunts et dettes assimilés	150 000,00 €	50 074,75 €	12 675,94 €	87 249,31 €	33%	42%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 993 924,01 €	636 822,99 €	1 004 428,89 €	17 352 671,63 €	3%	9%

Les dépenses d'investissement sont de 636 923 € plus un montant de reste à réaliser de 1 004 429 €, soit 9 % du budget.

Les recettes d'investissement

	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi	% Réalisation 2025	% Réalisation Total
13 Subventions d'investissement (hors 138)	4 812 491,25 €	1 505 063,19 €	639 193,67 €	2 668 234,39 €	31%	45%
16 Emprunts et dettes assimilées (hors non budgétaires)	5 940 909,00 €	- €	5 940 909,00 €	- €	0%	100%
10 Dotations, fonds divers et réserves		595 908,53 €		- 595 908,53 €		
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 169 et 166)		1 855,35 €		- 1 855,35 €		
040 Opérations ordre transfert entre sections	548 243,56 €	548 243,56 €			100%	100%
Total des recettes d'investissement	11 301 643,81 €	2 651 070,63 €	6 580 102,67 €	2 070 470,51 €	23%	82%

Les recettes d'investissement sont de 2 651 071 € plus un montant de reste à réaliser de 6 580 103 €, soit 82 % du budget.

4.2 Les chiffres clés de la situation financière de la ville

Au 31/12/2025, les éléments concernant la trésorerie sont les suivants :

- Disponibilités : 13 074 371,00 €
- Montant des Reste à recouvrer : 525 853,62 €
- En-cours de la dette : 2 756 613,34 €

Tableau des engagements en dépenses en cours

	Chapitre	Libellé chapitre	Engagements en cours
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	739 635,39 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	813,84 €
	65	Autres charges de gestion courante	16 605,34 €
Investissement	21	Immobilisations corporelles	888 010,12 €
	23	Immobilisations en cours	34 308,78 €
	20	Immobilisations incorporelles	69 434,05 €
Total			1 355 972,65 €

4.3 Analyse comparative des charges de ma ville de 2020 à 2024

4.3.1 Charges réelles

Part dans les charges de fonctionnement	Structure des charges réelles					Repères - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate régionale
Charges de personnel	62,81%	64,64%	63,27%	62,11%	55,78%	61,46%
Subventions, participations contingents	10,13%	11,96%	8,36%	8,96%	8,16%	7,93%
Charges financières	1,16%	1,11%	0,96%	1,20%	0,41%	0,67%
Autres charges	25,90%	22,29%	27,41%	27,73%	33,43%	29,94%

Les charges réelles de personnel observent une diminution significative en pourcentage en 2024 par rapport aux années précédentes et sont inférieures à la strate régionale. Elles représentent 55,78 % des charges de la collectivité contre 61,46 % pour la strate régionale. Le pourcentage des subventions de fonctionnement versées demeure en légère baisse sur la période. Les charges financières observent une nette diminution et représentent 4 € par habitant contre 11 € par habitant pour la strate régionale. Les autres charges sont en augmentation et s'expliquent par une hausse des charges courantes.

4.3.2 Capacité d'autofinancement

En €	Evolution de la capacité d'autofinancement brute					Evolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024	Commune	Strate régionale
	En € par habitant								
Produits réels de fonctionnement	8 375 293	8 658 083	9 494 849	9 598 647	9 582 973	-0,2%	13%	1 232	1 688
- Charges réelles de fonctionnement	6 981 086	6 771 154	7 124 014	7 148 318	8 283 428	13,7%	16%	1 065	1 538
= CAF BRUTE	1 394 207	1 886 929	2 370 835	2 450 329	1 299 545	-88,6%	-7%	167	150

La CAF brute est observée une diminution en 2024 par rapport à 2023 en raison de l'augmentation du montant des autres charges principalement et d'une légère diminution des produits de fonctionnement. En 2024, elle est à son plus bas niveau depuis 2020. Cependant, la ville conserve des financements propres pour réaliser ses investissements.

La CAF brute était positive de 1,299 M€ à la clôture de l'exercice 2024. Les dépenses du chapitre 012 (dépenses de personnel) représentent 48,22 % des recettes réelles de fonctionnement en 2024 et 46,25 % en 2023. Cette catégorie de dépenses reste relativement stable depuis 2020.

4.3.3 Le financement disponible

En €	Calcul du financement disponible				
	2020	2021	2022	2023	2024
Produits réels de fonctionnement	8 375 293	8 658 083	9 494 849	9 598 647	9 582 973
- Charges réelles de fonctionnement	6 981 086	6 771 154	7 124 014	7 148 318	8 283 428
= CAF BRUTE	1 394 207	1 886 929	2 370 835	2 450 329	1 299 545
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	528 694	554 244	527 568	1 547 453	36 904
+ Refinancement et remboursements temporaires	-	-	-	-	-
= CAF Nette	865 513	1 332 685	1 843 267	902 876	1 262 641
+ Autres ressources d'investissement	-	-	-	-	-
+ Produits de cessions d'actifs	12 197	-	14 176	-	-
+ Variation des ressources propres	1 906 868	788 611	915 484	2 871 571	2 717 885
- Remboursement des autres dettes	-	-	-	-	-
= Financement disponible	2 784 578	2 121 296	2 772 927	3 774 447	3 980 526

Les financements disponibles poursuivent leur croissance en 2024. Ils démontrent les ressources réelles de la collectivité pour investir après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts.

4.3.4 Trésorerie

En €	Bilan fonctionnel					Evolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources à moyen et long terme	52 339 859	56 587 119	59 397 846	64 026 774	68 007 299	6,22%	23,04%
Actif immobilisé brut	49 111 002	51 922 272	55 148 739	58 749 560	59 796 174	1,78%	17,87%
Fonds de roulement net global	3 228 857	4 664 847	4 249 107	5 277 214	8 211 125	55,60%	60,68%
Créances courantes	1 326 930	1 495 501	1 264 651	1 501 220	789 132	-47,43%	-68,15%
Dont liaisons avec BA	-	-	-	-	-		
Autres créances diverses	-	-	-	-	-		
Dettes courantes	513 857	251 251	373 509	336 032	1 115 257	231,89%	53,92%
Dont liaisons avec les BA	-	-	-	-	-		
Autre dettes diverses	236 857	107 963	159 198	30 648	324 052	957,34%	26,91%
Besoin en fonds de roulement	576 216	1 136 287	731 944	1 134 540	- 650 177	-157,31%	188,62%
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-		
Règle, avances et virements internes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0,00%	0,00%
Disponibilités	2 650 641	3 526 560	3 515 162	4 140 674	9 121 631	120,29%	70,94%
Crédits et lignes de trésorerie	-	-	-	-	-		
Trésorerie	2 652 641	3 528 560	3 517 162	4 142 674	9 123 631	120,24%	70,93%

La ville conserve une bonne solidité financière en dépit de l'anomalie relative à son besoin en fonds de roulement en raison d'une augmentation importante de ses dettes fournisseurs et autres créances diverses.

Les grandeurs caractéristiques permettant de mesurer l'équilibre financier sont : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. Bien que le besoin en fonds de roulement soit négatif, cela n'obère pas l'équilibre financier de la ville en raison du montant de la trésorerie, en augmentation de 120 % par rapport à 2023.

4.3.5 Le fonds de roulement

Evolution du fond de roulement

	2020	2021	2022	2023	2024	Strate régionale
Fonds de roulement	3 228 857	4 664 847	4 249 107	5 277 214	8 211 125	
Fonds de roulement €/hab	420	604	548	678	1055	521
FDR en nombre de jours de charges réelles	169	251	218	269	361	173

En moyenne sur la période, le fonds de roulement de la collectivité est supérieur à la state nationale médiane. De plus, la ville dispose d'un fonds de roulement par habitant supérieur à la strate régionale.

Le fonds de roulement de la collectivité permet en moyenne de financer l'activité pendant près d'un mois contrairement à la strate régionale qui est d'environ de moins de 6 mois.

4.3.6 Le paysage fiscal

Etude des bases imposées

Repère - 2024

Données économiques	2024	Strate régionale
TH: Logements soumis à la taxe d'habitation	-	
Nombre de logements vacants	-	40
Valeur locative nette des résidences secondaires	555 383	-
TFB: Bases communales imposées au foncier bâti		
Part des bases FB des locaux d'habitation ordinaires	93,9%	83,6%
Part des bases FB des locaux d'habitation à caractère social	0,1%	1,7%
Part des bases FB des locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0%	0,0%
Part des bases FB des autres locaux passibles de la TH	0,0%	0,0%
Part des bases FB des locaux à usage professionnel ou commercial	5,6%	13,9%
Part des bases FB des établissements industriels et assimilés	0,4%	0,8%
CFE: cotisation foncière des entreprises		
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	317	375
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom de la commune	-	-
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom du GFP à FPU/FPZ/FPE	317	375
Nombre d'établissements imposés à la cotisation minimum de CFE	587	565
Nombre d'établissements imposés à la cotisation minimum de CFE au profit de la commune	-	-
Nombre d'établissements imposés à la cotisation minimum de CFE au profit du groupement à FPU/FPZ/FPE	587	565

4.3.7 Fiscale directe locale

Taux des impôts locaux votés par la commune						Repère - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate régionale
Taux TH et THLV	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	21,03%
Taux FB	20,90%	46,17%	46,17%	46,17%	46,17%	56,11%
Taux FNB	44,50%	44,50%	44,50%	44,50%	44,50%	69,00%
Taux fixe TAFNB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Les taux d'imposition sont stables sur la période, ils n'ont pas évolué. Ces taux restent de 10 points inférieurs à la strate régionale.

4.3.8 Analyse de l'endettement

Evolution des dettes et des charges financières					
	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes financières à moyen et long terme	3 164 208	4 735 927	4 260 336	3 567 634	3 530 459
Charges réelles financières	81 109	75 026	88 351	85 882	34 017

Les charges financières sont en diminution de 39 % sur la période.

La dette financière à moyen et à long terme est de 3,530 M€. Le ratio d'endettement de la collectivité est de 0,37 années de produits réels de fonctionnement. Il reste stable par rapport à 2023.

En moyenne, la ville dispose en 2024 d'une capacité de désendettement de moins de 3 ans, soit 2,71 années d'année de CAF brute en 2024 par rapport à 1,46 année de CAF brute en 2023. Pour rappel, la situation financière d'une collectivité est dite inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12 ans.

Le ratio d'indépendance financière est en moyenne de 0.06, stable par rapport à 2023. Les fonds propres de la collectivité sont supérieurs aux emprunts. La ville peut bénéficier davantage d'effet levier par l'emprunt.

4.4 Les dépenses et les recettes du CCAS

Les dépenses de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Total rattachements	Total mandaté	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
011 Charges à caractère général	178 059,72 €	61 579,22 €	24 490,33 €	86 069,55 €	91 990,17 €	35%	48%
012 Charges de personnel et frais assimilés	119 130,00 €	112 374,15 €		112 374,15 €	6 755,85 €	94%	94%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section				- €	- €		
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	199 825,00 €	68 967,70 €	139,08 €	69 106,78 €	130 718,22 €	35%	35%
66 Charges financières				- €	- €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	497 014,72 €	242 921,07 €	24 629,41 €	267 550,48 €	229 464,24 €	49%	54%

Les recettes de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Total budget	Titres émis 2025	Produits rattachés	Total titré	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
013 Atténuation de charges		175,97 €		175,97 €	- 175,97 €		
70 Prod. Services, domaine, ventes diverses				- €	- €		
73 Impôts et taxes (sauf 731)				- €	- €		
731 Fiscalité locale				- €	- €		
74 Dotations et participations	350 000,00 €	350 000,00 €		350 000,00 €	- €	100%	100%
75 Autres produits de gestion courante		4 730,67 €		4 730,67 €	- 4 730,67 €		
76 Produits financiers					- €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées	350 000,00 €	354 906,64 €	- €	354 906,64 €	- 4 906,64 €	101%	101%

Les dépenses d'investissement du CCAS

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles	23 482,19 €	- €		23 482,19 €	0%	0%
23 Immobilisations en cours						
16 Emprunts et dettes assimilés						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €	- €	23 482,19 €		

Les recettes d'investissement du CCAS

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
13 Subventions d'investissement (hors 138)				
16 Emprunts et dettes assimilées (hors non budgétaires)				
10 Dotations, fonds divers et réserves		602,76 €		- 602,76 €
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 169 et 166)				
40 Opérations ordre transfert entre sections	245,00 €			245,00 €
Total des recettes d'investissement	245,00 €	602,76 €	- €	- 357,76 €

Le montant des engagements en cours pour le CCAS est de 7 070,89 €.

4.5 Les dépenses et les recettes de la Caisse des Ecoles

Les dépenses de fonctionnement de la Caisse des Ecoles

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Total rattachements	Total mandaté	Crédits sans emploi	% Réalisé 2025	% Réalisation Total
011 Charges à caractère général	484 998,48 €	205 503,40 €	119,64 €	205 623,04 €	279 375,44 €	42%	42%
012 Charges de personnel et frais assimilés	109 152,00 €	99 233,14 €	- €	99 233,14 €	9 918,86 €	91%	91%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	574,39 €			- €	574,39 €	0%	0%
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	100,00 €	2,73 €		2,73 €	97,27 €	3%	3%
66 Charges financières				- €	- €		
67 Charges spécifiques	1 500,00 €	978,20 €		978,20 €	521,80 €	65%	65%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	596 324,87 €	305 717,47 €	119,64 €	305 837,11 €	290 487,76 €	51%	51%

Les recettes de fonctionnement de la Caisse des Ecoles

Chapitre	Total budget	Titres émis	Produits rattachés	Total titré	Crédits sans emploi
013 Atténuation de charges		32,82 €		32,82 €	- 32,82 €
70 Prod. Services, domaine, ventes diverses	170 290,00 €	119 651,04 €		119 651,04 €	50 638,96 €
73 Impôts et taxes (sauf 731)				- €	- €
731 Fiscalité locale				- €	- €
74 Dotations et participations	341 062,00 €	269 568,50 €	112 504,15 €	382 072,65 €	- 41 010,65 €
75 Autres produits de gestion courante		861,83 €		861,83 €	- 861,83 €
76 Produits financiers					- €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	511 352,00 €	390 114,19 €	112 504,15 €	502 618,34 €	8 733,66 €

Les dépenses d'investissement de la Caisse des Ecoles

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
20 Immobilisations incorporelles				- €
21 Immobilisations corporelles	6 908,61 €			6 908,61 €
23 Immobilisations en cours				- €
16 Emprunts et dettes assimilés				- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 908,61 €	- €	- €	6 908,61 €

Les recettes d'investissement de la Caisse des Ecoles

Chapitre	Total budget	Total réalisé 2025	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
13 Subventions d'investissement (hors 138)				- €
16 Emprunts et dettes assimilées (hors non budgétaires)				- €
10 Dotations, fonds divers et réserves		905,85 €		- 905,85 €
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 169 et 166)				- €
40 Opérations ordre transfert entre sections	574,39 €			574,39 €
Total des recettes d'investissement	574,39 €	905,85 €	- €	- 331,46 €

5 Bilan de l'année 2025

Concernant la gestion des dépenses de personnel, l'année 2025 a été marquée par le gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations patronales CNRACL (de 31,65% en 2024 à 34,65% en 2025) et de des cotisations URSSAF vieillesse. La Ville de Goyave a aussi déroulé ses LDG (Lignes Directrices de Gestion) par l'établissement des tableaux d'avancement de grade, par une revalorisation du régime indemnitaire des agents afin de tenir compte des acquis de l'expérience et par l'animation d'un dialogue social respecté. Deux agents à temps complet ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Le volet social s'est renforcé par la mise en œuvre du volet Prévoyance de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), et se traduisant par la participation employeur de 10 € ou 12 €.

Événements marquants

- Une campagne de recensement de la population menée correctement grâce au recrutement d'agents vacataires.
- Un renforcement du recours aux agents contractuels a été renforcé afin d'assurer un service public de qualité constante.
- Deux recrutements de techniciens pour les domaines informatique et affaires financières.
- Création du Comité des Œuvres sociales de la ville de Goyave
- Lancement du projet de Dématérialisation
- Fin de la mission de concertation sur l'Hôtel de ville et lancement des études préalables
- Réfection des routes de rue Adolphe RIBAUD, chemin de Grand Route et Vieux Chemin
- Requalification du chemin de Bocato : sécurisation d'urgence du talus
- Marquage routier et équipements de voirie
- Mise en lumière du plateau multisports et du citystade du bourg
- Confirmation par la réalisation d'études hydrodynamiques de la pertinence de barrages déviants sur la zone portuaire
- Rénovation de la Maison des illustres La Souvenance « Maison Schwarz-Bart »
- Organisation d'événements festifs parmi lesquels la Galette des Rois, la Grande parade carnavalesque, la Fête patronale, Tour cycliste international de Guadeloupe, clôture des vacances pour les enfants Goyave City Lights et l'Arbre de Noël

6 Les orientations budgétaires 2026

Le fil rouge de l'année 2026 est « Goyave, une ville en mouvement pour la petite enfance ». A travers cette thématique, la ville s'attachera à accompagner les actions de tous ses services en renforçant les moyens consacrés afin de répondre aux besoins actuels et futurs des goyaviens. Dans les perspectives de cette ambition, la ville entend principalement s'appuyer sur le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le service des Affaires scolaires – Caisse des Ecoles (ASCE) afin de bénéficier de leur connaissance du terrain et des familles. Cette approche permettra d'agir au plus près afin de répondre aux besoins d'accompagnement et d'assistance, et de développer une relation de confiance durable entre les services de la ville et les goyaviens et les goyaviennes au travers d'événements organisés tout au long de l'année.

En parallèle, la ville poursuivra les actions inscrites dans son plan pluriannuel d'investissement.

6.1 Agir en direction des familles pour la petite enfance et la jeunesse, diversifier l'offre culturelle

6.1.1 *Création du Conseil Municipal des Jeunes*

Dans un contexte de renforcement de la démocratie locale et de nécessaire implication des jeunes dans la vie citoyenne, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) constitue un levier stratégique pour :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines dès le plus jeune âge
- Développer le sentiment d'appartenance au territoire communal
- Donner une place institutionnelle à la parole des enfants et des jeunes
- Sensibiliser aux compétences de la commune et au fonctionnement des institutions locales

Le CMJ s'inscrit pleinement dans une politique de jeunesse de proximité, parallèle de la thématique choisie pour cette année 2026 « Goyave, une ville en mouvement pour la petite enfance », cohérente avec les compétences communales en matière d'éducation, de culture, de patrimoine et de cadre de vie.

6.1.2 *Création et diffusion du magazine Le Petit Gibus au sein des écoles du territoire*

Le Petit Gibus est un magazine pédagogique et un outil d'éducation à la vie civique et sociale mis à la disposition des communes, dont les thématiques variées s'appuient sur l'action communale et intercommunale. Magazine citoyen, original, fédérateur, il est distribué dans les écoles par les municipalités aux enfants des classes élémentaires du cycle 3, soit les CM1 et CM2.

Publication dont l'approche rédactionnelle et graphique est appréciée des enfants, des parents et des enseignants, cette opération sera portée par le Conseil Municipal des Jeunes dans la continuité de l'action précédente.

6.1.3 Fête de la famille (CCAS)

Cette manifestation planifiée pour le 24 juin 2026 est l'occasion de mettre à l'honneur les familles qui résident à Goyave. Ce moment de partage et d'amusement pour les familles sera animé par l'organisation de jeux, de spectacle humoristique et de danse afin de créer une ambiance chaleureuse et conviviale.

6.1.4 Action intergénérationnelle (CCAS)

Afin de renforcer les liens entre les générations de goyaviens et offrir des opportunités d'échanges, de partage et de transmission, un jumelage Lyannaj sera mise en œuvre entre enfants scolaires (niveaux Primaire et Collège) et les seniors membres du club des aînés à travers des activités ludiques telles que des contes, des jeux antan lontan, des découvertes culinaires.

6.1.5 Forum de sensibilisation sur le harcèlement scolaire (CCAS)

Le harcèlement scolaire est un fléau contre lequel la prévention est déterminante. Ainsi, l'objectif de ce forum sera d'informer et de sensibiliser les participants sur la question du harcèlement et de sa banalisation avec des ateliers et des temps de parole dans les écoles élémentaires.

6.1.6 Sortie Découverte, culturelles et manifestations ludiques (CDE – CCAS)

Des sorties Découverte de la nature et de la culture du territoire seront organisées par les écoles de la ville et par le CCAS. Ce sera l'occasion de renforcer les liens et les échanges entre les enfants dans un cadre hors de l'école, de les éduquer et de les sensibiliser à l'histoire, la culture, la géographie et la biodiversité de la Guadeloupe.

En complément, tout au long de l'année, des manifestations à destination des enfants âgés de 3 à 6 ans seront organisés afin de leur permettre d'égayer leur quotidien et d'exciter leur imagination autour d'animation, de démonstration de magie et de maquillage.

Enfin, l'année se conclura avec l'organisation de l'Arbre de Noël, moment de joie et de partage apprécié de tous autour d'une animation musicale, d'un parc d'activité et de la remise de cadeaux.

6.1.7 Partons en vacances (CCAS)

Cette action réalisée en coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe permettra à dix familles de partir en vacances dans des sites sélectionnés par la CAF.

6.1.8 Sensibilisation à la parentalité (CCAS)

En partenariat avec le bus de la parentalité du Conseil Départemental, cette action permettra aux jeunes parents de trouver une écoute attentive et de leur permettre de verbaliser les difficultés du quotidien afin de proposer des alternatives et un accompagnement adaptés.

6.1.9 Création d'un livret DICRIM JEUNES (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs "Jeunes")

Ce livret permettra aux jeunes (scolaires et adolescents) de prendre connaissance des risques majeurs auxquels est exposée la commune, de connaître les consignes de sécurité pour se protéger et d'adopter les bons réflexes. A chaque risque identifié seront associées des pages de jeux pour vérifier les connaissances des jeunes et leur permettre d'obtenir leur "diplôme" d'expert sur les risques majeurs.

6.1.10 Développement d'une offre culturelle pour la maison des illustres La Souvenance (« Maison Schwarz-Bart »)

A la suite de la rénovation de la bâtisse à fort intérêt architectural et culturel avec le concours du Département en 2025, ce lieu emblématique de valorisation des richesses culturelles locales est amené à devenir un Centre Caribéen d'Expression culturelle. Au-delà de la conservation et mise en valeur du fonds littéraire, des objets d'art et des archives du site, l'offre culturelle, ancrée dans le territoire, portera également des ambitions intra et supra régionales.

Les objectifs en 2026 sont la finalisation des travaux par le Département et la contractualisation du nouveau bail emphytéotique. La ville envisage également le recrutement d'un chargé de mission « Développement culturel » et la création d'une fondation « Maison de la Souvenance ».

6.1.11 Jardin des Naissances

Attribuer à chaque nouveau-né du territoire, en guise de cadeau de bienvenue, un arbre fruitier au pied duquel sera apposée une plaque portant son prénom, date de naissance, date de plantation et vertus de l'arbre. Symboles de vie, les arbres seront plantés dans un espace dédié qui fera l'objet d'un aménagement paysager. Ce projet vise à responsabiliser les habitants sur la préservation de l'environnement et valoriser le patrimoine arboristique de la ville.

6.1.12 Naissances, mariages et décès : symboles d'amour et de solidarité d'hier et d'aujourd'hui

Expositions temporaires dans le hall de la mairie pour faire vivre cet espace avec comme fil rouge des expositions, l'évolution des naissances, mariages et décès visant à mettre en lumière la culture et la tradition guadeloupéenne (voire guyanaise). Y seront abordées les thématiques telles les mariages d'antan et les mariages modernes, les étapes de la naissance d'hier et d'aujourd'hui, les opérations funéraires d'hier et d'aujourd'hui.

Expositions ciblées : photos, présentation d'objets anciens, documents originaux, films, témoignages

6.2 Poursuivre la gestion raisonnée des dépenses de personnel

Les mesures impactant les rémunérations des fonctionnaires sont généralement liées :

- Au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ; la composante vieillesse concerne les avancements d'échelon alors que la composante technicité comprend le changement de grade lié à la montée en compétences et l'augmentation du régime indemnitaire.
- A la valeur du point d'indice.
- A la distribution de points
- Aux taux de cotisation des charges sociales
- Aux versements liés au pouvoir d'achat ou à l'action sociale.

Les orientations budgétaires à date des dépenses de personnel pour 2026 sont les suivantes. Ces prévisions seront affinées lors de l'élaboration du budget primitif.

	Commune	Caisse des Ecoles	CCAS	Total	GVT + recrutements Année N-1 / N
2023	4 559 000€	94 180€	106 564€	4 759 744,00€	
2024	4.658.495,09€	80.774,17€	109.007,61€	4.848.276,87€	2%
2025	5.136.464,38€	98.381,29€	111.038,18€	5.345.883,85€	10%
prévisions 2026	6.456.899,11€	53.612,62€	121.753,17€	6.632.264,90€	

6.3 Optimiser l'administration communale

6.3.1 *Accompagnement de la ville dans le projet de dématérialisation des services communaux*

Moderniser l'organisation et le fonctionnement de l'administration communale en renforçant la productivité des services et répondre au mieux aux exigences des usagers (Gestion électronique du courrier, gestion électronique des documents, archivage numérique, affichage numérique, téléphonie IP)

6.3.2 *Solution de Gestion Electronique du Courrier, d'une solution Parapheur et des gestion des convocations des instances*

L'automatisation intelligente du traitement des flux entrants (courriers papier, e-mails, formulaires...) constitue une priorité pour les services administratifs de la ville. L'acquisition de solutions telles une GEC et un parapheur électronique vise à améliorer l'efficacité opérationnelle de la ville, réduire les coûts de stockage et assurer la sécurité et la conformité des documents électroniques

6.3.3 *Solution de Gestion Electronique de Documents et Système d'Archivage Electronique*

Pour répondre au mieux aux attentes des usagers du service public (amélioration des délais de traitement, rationalisation des démarches, simplification des procédures...), la ville entend faire l'acquisition d'un système informatique de gestion des documents numériques. Cette solution vise à organiser, stocker et partager des fichiers numériques et permettent d'améliorer l'efficacité et la productivité des services en réduisant le risque de pertes de données.

Le système d'affichage numérique, lui, facilitera la diffusion de contenus multimédias sur écrans pour une meilleure communication envers les usagers.

6.3.4 *La lettre interne de la Ville*

Outil fondamental visant à expliquer et partager le projet communal, la lettre interne a pour objectifs d'informer les agents sur l'actualité, les grands projets et la vie de la collectivité, de susciter l'adhésion et d'harmoniser l'information entre les différents émetteurs.

Rédigée en collaboration avec l'ensemble des services, elle pourra être le point départ à la mise en œuvre d'une véritable politique de communication interne.

Afin de respecter la vision communale qui est de tendre vers un développement économique durable, la lettre interne sera diffusée par voix dématérialisée à l'ensemble du personnel.

6.3.5 Renforcement et modernisation de la fonction de Vaguemestre

Coursier, chauffeur, intendant, le vaguemestre est un élément incontournable de la Ville de Goyave et ses missions sont au centre de son bon fonctionnement. Renforcer et moderniser ses missions permettraient de gagner en efficacité et de valoriser ce métier. Deux leviers permettraient d'atteindre ces objectifs, à savoir, la définition d'un parcours formation individualisé pour chaque agent, la professionnalisation du métier par l'acquisition d'outils informatiques tels qu'une tablette.

6.3.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire (action transverse CDE/CCAS)

Mise en place d'outils permettant la gestion des restes alimentaires des sites de restauration scolaire par l'acquisition de matériels de conservation (4 bacs gastronomes, appareil frigorifique, outil de compost ...)

6.3.7 Modernisation du Pôle ASCS/CDE

Dotation de 2 bornes interactives qui serviront d'outil d'accompagnement des administrés dans l'utilisation des logiciels métiers (inscription scolaire et périscolaire + prêt d'ouvrages de la Bibliothèque)

6.4 Créer un cadre de vie favorable à un territoire plus attractif

6.4.1 Planifier l'aménagement du territoire

6.4.1.1 Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'objectif est d'améliorer la prise en compte du changement climatique, des risques naturels (inondations ...), de l'artificialisation des sols et de l'assainissement pluvial. Il s'agit entre 2026 et 2029 de redéfinir le projet global de territoire et les outils réglementaires (zonage et règlement) en commençant par élaborer le bilan du PLU de 2017, étape préalable à l'évolution du document d'urbanisme actuel afin d'analyser les résultats atteints et de définir la procédure à engager.

6.4.1.2 Etude urbaine du quartier de Sainte-Claire

Cette étude urbaine vise à affiner les perspectives de développement du PLU au Sud du bourg, le quartier Sainte-Claire étant destiné à l'extension du bourg. Les ambitions portent sur des fonctions d'habitat, d'activités économiques et d'équipements publics.

L'étude aboutira à la production d'un schéma d'organisation urbaine et des principes d'aménagement qualitatif, complété d'options de montage opérationnel.

6.4.1.3 Reconstruction de l'Hôtel de ville

L'accélération de la dégradation du bâtiment depuis le diagnostic réalisé en 2015 qui relevait déjà des défauts fonctionnels et structurels conduit à envisager la reconstruction de l'Hôtel de ville en positionnant l'îlot comme élément central avec une mairie fonctionnelle et sécurisée adossée) une place, véritable espace de vie multifonctionnel.

Faisant suite aux conclusions de la concertation publique s'étant déroulée de mars à juin 2025, les études préalables seront lancées afin de définir les caractéristiques de l'équipement et les modalités de réalisation : repérage amiante, étude de sol, topographie et programmation.

6.4.1.4 Extension du cimetière du bourg

Le besoin de mise en conformité du cimetière à la législation funéraire (CGCT) et la saturation du cimetière actuel conduisent au projet d'une extension sur 722 m² avec de nouveaux emplacements d'inhumation, des enfeus avec caveaux d'attente, un espace cinéraire et un ossuaire.

La réalisation d'un diagnostic archéologique a empêché la poursuite des travaux, à l'exception de l'engagement des travaux d'assainissement du canal et clôture arrière. La prescription archéologique de fouille de l'Etat attendue en février 2026 devrait permettre de redéfinir la planification du projet.

6.4.1.5 Démolition de l'ancienne église

La déconstruction et le désamiantage de l'ancienne église de Goyave permettra la création d'un lieu mémoriel et du transfert de l'accueil et du local technique du cimetière. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SEMAG et la consultation des entreprises de travaux est en cours pour des travaux de démolition planifiée de mars à juillet 2026.

6.4.1.6 Création du cimetière de Morne à Gomme

L'extension du cimetière du bourg n'est pas suffisante pour répondre au besoin d'inhumation du territoire à long terme. Ainsi les premières étapes de création d'un nouveau cimetière seront lancées en 2026.

6.4.1.7 Acquisition et entretien de barrages déviants et d'engins pour la collecte des sargasses

Le projet vise à accroître la capacité opérationnelle de la ville pour une collecte efficace des algues sargasses en mer. A la suite des résultats de courantologies liées en 2025, les objectifs en 2026 sont de lancer le marché, d'obtenir l'autorisation réglementaire pour la pose des barrages avec l'appui de la Direction de la mer et de proposer la réalisation d'une analyse économique de l'activité en prévision de son transfert aux nouvelles instances de gestion des sargasses.

6.4.1.8 Projets menés en partenariat

En partenariat avec le CANBT, un projet de création d'un port de pêche et de plaisance est en cours de définition.

Le Parc National, en concertation avec la commune, est en cours de définition d'un projet de valorisation des sites touristiques du Saut de Bras du Fort et des chutes de Moreau.

En partenariat avec une association spécialisée dans l'éducation des enfants et des adolescents, un projet de création d'une aire terrestre éducative est en cours de réflexion. Elle pourrait être complétée dans un second temps par une aire marine éducative.

6.4.2 Sécuriser les biens et les personnes

6.4.2.1 Remise en état et sécurisation des infrastructures routières : Chemin de Bocato, expertise du pont de l'Abandonnée et réfection des voiries communales

Ancien chemin d'exploitation devenu voie de circulation à double sens avec une urbanisation en développement et une forte fréquentation par délestage de la RN1, le chemin de Bocato sera requalifié par l'élargissement de la bande de circulation pour sécuriser les croisements, les cheminements, les fonds riverains et leurs connexions et la réalisation d'accotements dans un souci de gestion des eaux pluviales. En 2026, il est prévu de redéfinir le périmètre de l'étude et du projet.

Le pont de l'Abandonnée constitue avec le pont de Bois-Sec les deux seuls accès à l'ouest du territoire. L'inspection détaillée réalisée post-Fiona en 2022 préconise un entretien spécialisé de classe 2 pour les équipements, le tablier, les culées et les enrochements et un entretien courant de classe 1 sur les fondations. L'intégrité du pont n'est pas engagée, toutefois, afin de sécuriser l'accès à la zone, il est prévu en 2026 la réalisation d'une étude de faisabilité avec l'expertise du CEREMA et de définir un plan d'intervention.

Enfin, afin d'assurer une gestion optimale de la voirie communale, la planification des grosses interventions de réfection et d'aménagement entre 2024 et 2026 en transversalité avec les services techniques prévoit en 2026 des interventions sur la rue de l'Habitation, les accotements de la route de Moreau et la poursuite des travaux sur le Chemin Barthélémy et la route de Blonzac. L'exécution de ces travaux bénéficie des clauses d'insertion sociale prévues dans le marché.

6.4.2.2 Construction de la caserne de la gendarmerie

Afin de renforcer la sécurité et lutter contre la délinquance sur le territoire, trois brigades de gendarmerie seront créées en Guadeloupe. En 2024, par délibération n°2024-38, le Conseil municipal a donné son accord de principe à la construction de la caserne pour l'installation de la nouvelle brigade territoriale autonome (BTA) de gendarmerie nationale à Goyave.

L'objectif sur 2026 est d'arrêter les arbitrages sur le foncier, sur l'opportunité de portage par un bailleur social, sur l'obtention de l'agrément ministériel et de lancer la consultation des opérateurs de réalisation.

6.4.2.3 Rénovation des installations de lutte contre l'incendie

A l'issue du contrôle des poteaux et des bouches d'incendie sur le territoire communal, le rapport met en évidence un diagnostic alarmant. En effet, la commune dispose de 91 poteaux et bouches d'incendie, dont 20 sont hors service ou nécessitent des réparations. L'objectif est de prévenir tout déficit d'alimentation en eau lors d'un incendie majeur sur le territoire communal.

6.4.2.4 Installation d'une vidéo protection

Afin de mieux assister la Police municipale dans ses actions de prévention et de sécurité de proximité, il est envisagé d'installer un système de vidéo protection sur des sites ciblés de la commune.

6.4.2.5 Renouvellement des équipements de restauration pour les écoles maternelle DOD et élémentaire FA

Acquisition de matériels destinés aux réfectoires en raison de leur obsolescence, mauvais état ou inexistence : bain-marie (FA), armoire de rangement, réfrigérée, chariot de débarrassage ...

6.4.2.6 Acquisition de deux véhicules électriques

Dans le cadre de la politique de la ville en faveur de la transition énergétique et du remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques, et à fin d'assurer les déplacements des agents et des élus, le service du parc automobile envisage l'acquisition de deux véhicules électriques :

- un véhicule de type ludospace (kangoo, berlingo ou rifter)
- un véhicule de type citadine (C3, E-208 ou renault 4)

L'objectif visé est de réduire la consommation de carburant et de limiter les dépenses d'entretien des véhicules actuels.

6.4.3 Aménager et équiper durablement les bâtiments communaux

6.4.3.1 Aménagement de locaux provisoires sur différents sites - Projet de Reconstruction de l'hôtel de ville

Dans le cadre du projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville, les services de la ville seront délocalisés vers des locaux adaptés en apportant une attention particulière à l'aménagement des locaux destinés à l'accueil du public, comme le service de l'Etat civil ou le service de réalisation des documents d'identité.

6.4.3.2 Poursuite de la modernisation de la bibliothèque municipale sise en mairie

A la suite de l'achat d'outils de gestion dématérialisée des activités de la bibliothèque, acquisition de mobilier et d'équipements numériques inexistants ou en mauvais état (1 banque de prêt, 5 rayonnages, écran de projection, 2 automates de prêt ...)

6.4.3.3 Renouvellement de l'ameublement du salon du mariage

A la fois symbole de bonheur et domaine de charme, le salon de mariage de l'hôtel de ville accueille chaque année des futurs mariés venus célébrer un temps fort de leur vie. Son aménagement et son décor sont aujourd'hui vieillissants. La ville entend le réaménager en redessinant l'espace par un mobilier plus moderne (tables de signatures, trônes des mariés) et en repensant les décors et autres équipements (arche florale, mur de fleurs, coin photo...)

6.4.3.4 Acquisition du mobilier scolaire et de restauration au titre de l'année scolaire 2025/2026 (établissements DOD, GSBS et FA)

La ville procédera à l'acquisition de divers mobiliers scolaires et de restauration scolaire pour les écoles du bourg.

6.4.3.5 Renouvellement du mobilier de bureau du Pôle ASCS/CDE

Acquisition de 4 armoires hautes, 2 armoires basses, 10 chaises visiteurs, 6 caissons, 7 repose-pieds et 5 fauteuils

6.4.3.6 Informatisation de la BCD du Groupe scolaire de Bois Sec

Dotation de 3 PC fixes (1 à destination de l'agent communal qui sera chargé de l'accueil du public + 2 à mettre à disposition du tout public (élèves, enseignants, agents de la Commune, habitants du quartier et citoyens)

Acquisition et installation d'un logiciel numérique pour la gestion de la structure : catalogage des ouvrages, déploiement d'un portail de consultation des ouvrages, gestion en réseau avec la Bibliothèque municipale et les autres bibliothèques, services et de ressources numériques

6.4.3.7 Aménagement de la salle du personnel ATSEM et AIDE-ATSEM servant d'espace de repos, de restauration, de réunion et destiné au rangement de leurs vêtements

Acquisition de mobiliers (vestiaires, tables, chaises, chauffeuses, desserte ...) pour le personnel ATSEM et AIDE-ATSEM de DOD et d'appareils électroménagers pour le personnel ATSEM et AIDE-ATSEM de Bois Sec et DOD (micro-ondes, machine à laver ...)

6.4.3.8 Aménagement et sécurisation des locaux du CCAS

Création d'une porte de secours, sécurisation de l'installation électrique, achat de mobilier, création d'un espace d'entreposage des produits d'entretien et d'autres fournitures, création d'un espace de convivialité pour la prise des repas, création d'un espace pour les archives, aménagement d'un espace

pour l'accueil des enfants, création de toilettes pour l'accueil du public, achat d'un serveur informatique de fichiers dédié afin de garantir la confidentialité des informations, acquisition de nouvelles lignes téléphoniques

6.4.4 Entretien et aménagement du cimetière communal

6.4.4.1 Marché d'entretien des allées, bordures et espaces inter-tombes du cimetière communal

Transformer l'ambiance austère de cimetière en lieu de recueillement serein et agréable à voir en fournissant des allées et des inter-tombes soigneusement entretenues (ablation des mauvaises herbes manuellement, nettoyage du tour de sépulture)

6.4.4.2 Végétalisation des tombes abandonnées du cimetière communal

Lieu de recueillement par excellence, le cimetière de Goyave est peu à peu délaissé par certaines familles avec la présence de tombes abandonnées. Ce projet vise à changer le regard sur ce site et lui redonner une touche de "vie" pour perpétuer le souvenir des disparus.

Le projet vise à végétaliser, hors célébrations de la Toussaint ou des Défunts, les tombes abandonnées avec des vivaces locales, des plantes de saison, solutions plus naturelles assurant une plus grande facilité de l'entretien

6.4.4.3 Aménagement du cimetière communal

Pose et installation d'une signalisation des allées, d'une vitrine d'affichage du règlement intérieur, d'un panneau d'horaires d'ouverture, d'un cache-conteneur en vue de se conformer aux obligations d'information, d'optimiser la signalisation réglementaire du cimetière communal et faciliter l'orientation des familles et des visiteurs

7 Plan pluriannuel des investissements

Numéro	Opération	Coût total	2025	2026	2027	2029	2029	2030	Reste à réaliser après 2030
1.1	Création du Conseil Municipal des Jeunes	5 000,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €				
1.9	Création d'un livret DICRIM Jeunes	5 000,00 €		5 000,00 €					
1.11	Jardin des naissances	50 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
1.12	Naissances, mariages et décès : symboles d'amour et de solidarité d'hier et d'aujourd'hui	3 500,00 €		3 500,00 €					
3.1	Accompagnement projet Dématérialisation	50 000,00 €		50 000,00 €					
3.2	SI de gestion électronique du courrier, d'une solution parapheur et de gestion des convocations des instances	36 700,00 €		36 700,00 €					
3.3	SI de gestion électronique des documents et d'archivage électronique	55 100,00 €		33 300,00 €	10 900,00 €	10 900,00 €			
3.4	La lettre interne de la ville	3 600,00 €		3 600,00 €					
3.5	Modernisation de la fonction de vagemestre	1 000,00 €		1 000,00 €					
3.6	Lutte contre le gaspillage alimentaire CDE/CCAS	3 000,00 €		3 000,00 €					
4.1.1	Révision du Plan local d'urbanisme	120 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		
4.1.2	Etude urbaine du quartier de Sainte-Claire	40 000,00 €		40 000,00 €					
4.1.3	Reconstruction de l'Hôtel de ville	9 000 000,00 €	61 678,00 €	300 000,00 €	1 439 720,33 €	1 439 720,33 €	1 439 720,33 €	1 439 720,33 €	2 879 440,66 €
4.1.4	Extension du cimetière du bourg	1 605 120,00 €	143 281,35 €	1 000 000,00 €	461 838,65 €				
4.1.5	Démolition de l'ancienne église	568 000,00 €	70 570,80 €	497 429,00 €					
4.1.6	Création du cimetière de Morne à Gomme	400 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €
4.1.7	Acquisition et entretien de barrages déviants et d'engins pour la collecte des sargasses	1 780 000,00 €		1 080 000,00 €	720 000,00 €				
4.2.1.1	Requalification du chemin de Bocato	826 128,00 €	33 971,35 €	200 000,00 €	592 157,00 €				
4.2.1.2	Expertise du pont de l'Abandonnée	300 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €				
4.2.1.3	Réfection des voiries communales 2025-2026	1 851 322,08 €	1 101 322,08 €	750 000,00 €					
4.2.2	Construction de la caserne de gendarmerie	6 226 033,00 €	49 053,16 €	400 000,00 €	1 925 660,00 €	1 925 660,00 €	1 925 660,00 €		
4.2.3	Rénovation des installations incendie	150 000,00 €		150 000,00 €					
4.2.4	Vidéo protection	300 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			
4.2.5	Renouvellement des équipements de restauration pour les écoles maternelle DOD et élémentaire FA	45 000,00 €		45 000,00 €					
4.2.6	Acquisition de deux véhicules électriques	70 000,00 €		70 000,00 €					
4.3.1	Aménagement et modernisation des espaces d'accueil et d'attente	8 800,00 €		8 800,00 €					
4.3.3	Poursuite de la modernisation de la bibliothèque municipale sise en mairie	15 000,00 €		15 000,00 €					
4.3.4	Renouvellement de l'ameublement du salon du mariage	2 500,00 €		2 500,00 €					
4.3.5	Acquisition du mobilier scolaire et de restauration 2025/2026	30 000,00 €	27 343,91 €	2 656,09 €					
4.3.6	Renouvellement du mobilier de bureau pôle ASCS/CDE	20 000,00 €		20 000,00 €					
4.3.7	Informatisation de la BCD du Groupe scolaire de Bois-Sec	10 300,00 €		10 300,00 €					
4.3.8	Aménagement de la salle du personnel ATSEM et AIDE-ATSEM	12 000,00 €		12 000,00 €					
4.3.9	Aménagement et sécurisation des locaux du CCAS	21 240,00 €		21 240,00 €					
4.4	Entretien et aménagement du cimetière communal	140 000,00 €		38 750,00 €	33 750,00 €	33 750,00 €	33 750,00 €		
	Rénovation énergétique de l'éclairage sportif	800 000,05 €	29 068,05 €	100 000,00 €	670 932,00 €				
	Création du pôle Santé, Sport et Bien-être de Sarcelle	100 000,00 €	37 626,00 €	62 374,00 €					
	Construction du Marché couvert de Forte Ile	1 645 512,00 €	5 000,00 €	300 000,00 €	670 256,00 €	670 256,00 €			
	Totaux	26 299 855,13 €	1 558 914,70 €	5 614 649,09 €	6 877 713,98 €	4 280 286,33 €	3 499 130,33 €	1 509 720,33 €	2 979 440,66 €